

Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d* —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La rentrée des Chambres. Question urgente : l'équilibre du budget. L'obtendra-t-on avec le scrutin actuel ? — Les crédits pour le Maroc et la Syrie. — La baisse du mark, l'indécision manœuvrière des Boches. — En Espagne. — La crise grecque.

Les Chambres rentrent aujourd'hui. La besogne ne manquera pas à nos élus !... La plus urgente est l'examen du projet de budget qu'il faut remettre d'aplomb, l'excédent des dépenses sur les recettes dépassant deux milliards.

A ce sujet, nombre de journaux déclarent que l'ère des économies est impossible avec le scrutin actuel, le député n'ayant pas toujours le courage de voter impitoyablement la suppression des crédits qui lui paraissent abusifs... mais que les groupements syndicaux ou autres l'obligent à maintenir.

Il est incontestable qu'il serait plus moral que tous les scrutins fussent publics, les électeurs ayant la légitime ambition de contrôler les actes des élus. Mais la peur des groupements divers peut fausser le vote final ; on s'en est rendu compte puisque les élections du Président de la République ou des bureaux parlementaires se font au scrutin secret.

Etant donné que nous ne pouvons avoir autant de héros capables de résister à la pression de l'électeur que d'élus, on se demande si le seul moyen d'obtenir les compressions nécessaires n'est pas de recourir, dans les cas graves, au scrutin secret. « Le vote secret », dit M. Barthélemy, dans le Journal, est l'expression de la conscience du député, le vote public est le reflet de ses préoccupations électorales.

N'accablons pas le député, écrit de son côté le rédacteur des Débats. « Parmi la masse des lettres que reçoit chaque jour le député, combien y en a-t-il qui ne soient une demande de faveur, d'exonération de quelque charge, ou une mise en demeure pour un accroissement de traitements ou de pensions ? « Sachons être impopulaires », disait M. Jonnart à ses collègues. C'est un art peu répandu et peu séduisant. A part ceux qui poussent systématiquement à la banqueroute, la très grande majorité des députés ne désire que bien faire. Quand son vote ne répond pas à ce désir, c'est qu'elle vote sous l'œil menaçant des concurrents, des envieux et des égoïstes, d'où dépend peut-être la réélection. Le vote secret serait la libération du député et la sauvegarde de l'intérêt public ».

On pourrait multiplier les arguments pour ou contre le vote secret, on ne parviendrait pas à faire qu'il soit l'expression d'un très grand courage. Mais s'il devait permettre à nos élus de réaliser toutes les économies qui s'imposent et d'alléger ainsi le fardeau écrasant qui paralyse le commerce et l'industrie, on prendrait vite son parti d'une mesure qui précipiterait le relèvement du pays.

Le maréchal Lyathey réclame quelque 150 millions supplémentaires pour parachever son œuvre au Maroc.

La Commission des Finances semble opposée à pareille largesse. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'apprécier l'œuvre, admirable du reste, du maréchal. La Commission demande que la France ne soit pas généreuse au-delà de ses moyens. L'œuvre peut être parachevée en plusieurs années, non en une seule. C'est la sagesse même.

De son côté, le général Gouraud réclame 177 millions pour la Syrie. Comme le change du Levant nous oblige à donner deux pour un, le crédit demandé est sans doute de 354 millions !...

Le général Gouraud estime, en effet, que nous devons maintenir l'armée jusqu'au règlement de la question panarabe. Cela peut durer 5, 10, 50 ans et plus ! Devons-nous jeter, tous les ans, des millions dans le gouffre, alors que nous sommes impuissants à redresser les finances de la métropole ?

D'autant que notre action en Syrie et en Cilicie est d'un résultat assez douteux. Nous avons voulu nous immiscer dans les affaires compliquées de ces populations disparates. Résul-

tal : Nous en avons dressé la moitié contre nous. C'est un guépier !...

Le Parlement doit avoir son mot à dire sur ces opérations qui absorbent des centaines de millions sans qu'apparaisse, d'aucune manière, le bénéfice matériel pour la France.

Un de nos grands confrères, voulant justifier les crédits demandés, écrit : Ne procédons pas par le système funeste des petits paquets... « Dans tous les pays de l'Islam, ne pas avancer, c'est reculer... » Soit, mais il s'agirait, au préalable, de savoir si nous devons avancer, ou nous contenter de mettre en exploitation ce que nous possédons ?

Qui trop embrasse...

Le mark baisse toujours et, chose paradoxale, les banques allemandes aident à la débâcle en jouant à la baisse.

La Gazette de Voss nous donne l'explication de cette étrange attitude.

C'est, dit l'information venue de Berlin, pour assurer aux industriels allemands l'écoulement de leurs produits et pour empêcher les menées des sans-travail. C'est, en effet, en Allemagne que, par rapport aux autres pays, le nombre des chômeurs est le plus faible. D'autre part, la dépréciation du mark assure à la concurrence allemande l'invasion de tous les marchés étrangers. Cette pénétration commerciale est encore favorisée par le fait qu'à l'étranger le besoin de production est aussi fort que l'intérêt d'acheter des marchandises à prix réduit. Il est vrai que, par suite de cette situation monétaire anormale, l'Allemagne se trouve fermée aux produits des autres pays, notamment de l'Angleterre et des Etats-Unis. Mais les pays fournisseurs qui ne peuvent plus écouler leurs stocks de laine, de coton ou de céréales seront naturellement contraints, pour éviter une crise économique, de mettre des crédits à la disposition du Reich.

La tactique des vaincus est audacieuse et habile. Ils obligent l'étranger à acheter chez eux puisqu'ils offrent des prix beaucoup plus réduits qu'ailleurs. Ce faisant, ils suppriment tout chômage en Allemagne et ils précipitent le relèvement économique du Reich.

Les Anglais finiront-ils par comprendre que le seul moyen de triompher des manœuvres indélicates des vaincus est d'exiger impérieusement la complète exécution du traité de Versailles ?

La situation s'est améliorée dans le Rif pour les Espagnols. Mais l'horizon politique de la Péninsule reste assez confus.

Le Cabinet Maura avait annoncé son intention de nommer au grade supérieur de lieutenant-général le général Berenguer, en raison des succès qu'il vient de remporter et afin de lui donner plus d'autorité pour la suite des opérations. Aussitôt, les lieutenants-généraux du royaume et les juntes militaires se sont opposés à cette promotion. Le ministre s'est momentanément incliné.

Voilà qui donne une singulière idée de la désorganisation du pays ; les dirigeants n'ont pas osé passer outre à un veto des « syndicats » militaires !...

D'autre part, le bruit court que des divergences graves se sont produites au sein du Cabinet et on parle couramment d'une crise ministérielle imminente.

M. Maura triomphera-t-il des difficultés actuelles ou sera-t-il contraint de passer la main ?

On n'en est pas, il est vrai, à une crise près, chez nos voisins !

Les opérations militaires de grande envergure paraissent avoir pris fin en Anatolie. Athènes annonçait bien, ces jours derniers, une nouvelle et « grande » victoire à l'est d'Eske-Chér, mais le communiqué ajoutant : après les succès, nos troupes se sont repliées sur leurs positions fortifiées, cela suffit à ramener cette « victoire » à ses justes proportions !

Pour l'instant, une question préoccupe fortement les dirigeants Hellènes : le problème financier.

Quelques chiffres suffisent à mettre en relief l'angoissante situation : Les recettes complètes et normales du pays sont, actuellement, de 600 millions de drachmes.

Les dépenses dépassent notablement ce chiffre.

Rien que pour le service des intérêts de la dette, y compris l'amortis-

sement légal, il faut 750 millions de drachmes. Les dépenses de la campagne actuelle atteindront 3.600 millions de drachmes pour l'année.

Ces deux articles du budget des dépenses font déjà ressortir un déficit de 3.750 millions de drachmes... auquel il faut ajouter le total des dépenses normales du budget : services civils, départements ministériels, etc.

C'est un désastre qui justifie amplement l'effondrement de la drachme. On a tenté d'emprunter à n'importe quel taux en Hollande ou en Angleterre en offrant en garantie la régie des tabacs. Tous les pourparlers ont échoué.

Aujourd'hui, le gouvernement doit avouer le caractère désespéré de la situation financière et on sait bien, en Grèce, que les dirigeants d'Athènes ne jouissent d'aucun crédit auprès des puissances occidentales.

La seule solution possible paraît être la banqueroute. Nombre de politiciens d'Athènes y songeraient.

Voilà la triste situation où la folie de Constantin et des bochophiles qui l'entourent ont conduit une nation qui s'était prodigieusement relevée sous Venizelos.

On comprend la colère des Hellènes et... l'inquiétude du monarque lorsqu'il songe à l'avenir !

A. C.

INFORMATIONS

Le voyage du maréchal Foch

On semble vouloir donner en Amérique un éclat particulier à la visite du maréchal Foch. De grandes fêtes auront lieu en son honneur, et le gouvernement des Etats-Unis, pour lui marquer l'estime dans laquelle il le tient, enverra une escadrille de torpilleurs à la rencontre du transatlantique à bord duquel le maréchal arrivera à New-York le 26 octobre.

Le gouvernement canadien va intervenir officiellement le maréchal à visiter le Canada et à se rendre notamment à Ottawa et à Québec, où des parades d'anciens soldats seraient organisées en son honneur.

Pétrograd a perdu les deux tiers de sa population

D'après le rapport de la section statistique de Pétrograd, la population de l'ancienne capitale se chiffre actuellement à 722.229 habitants dont 301.621 hommes et 420.618 femmes. En 1917, le chiffre de la population atteignait 3 millions.

Il est intéressant à noter que le chiffre des mariages a quintuplé depuis la révolution.

La statue de Paul Déroulède inaugurée à Metz

Metz a célébré dimanche au milieu de l'enthousiasme populaire, l'inauguration de la statue élevée à Paul Déroulède sur le socle même qu'occupait la colossale statue équestre de Frédéric III. C'est la fonte de cette dernière qui a fourni le bronze pour le monument du grand patriote, qui n'avait pas revê une telle revanche.

Des discours, ont été prononcés par MM. Prevel, ancien maire de Metz, Winsbach, maire de Metz, Marcel Habert, Barthou.

Les intentions de M. Venizelos

Le paquebot « Aquitania », venant de Southampton, a fait escale à Cherbourg ; à bord se trouvent M. et Mme Venizelos. L'homme d'Etat grec s'est entretenu avec quelques intimes auxquels il a déclaré en souriant qu'il quittait la vieille Europe pour découvrir l'Amérique. Il a annoncé son intention de renoncer à la politique et de se consacrer désormais à l'affection des siens. L'« Aquitania » emporte une cargaison d'or de 19 millions à destination d'une banque américaine.

Au Maroc espagnol

Le général Berenguer a félicité les troupes qui ont collaboré à la prise de Zelouan. Il a visité la position et ordonné la suspension des opérations afin de procéder à l'inhumation des nombreux cadavres d'officiers, soldats, civils, femmes et enfants, qui dégagent une odeur pestilentielle. Alcazaba n'est plus en effet qu'un immense charnier, dont les émanations rendent tout accès impossible.

Dans cette région on a également trouvé une voiture automobile dont

les conducteurs avaient été tués sur leur siège. Ils étaient transformés en squelettes. Les travaux d'assainissement dureront plusieurs jours.

Le voyage de Shackleton

L'explorateur Shackleton, qui a quitté l'Angleterre le 24 septembre dernier à bord de son navire « le Quest » pour retourner vers le pôle Sud, a déjà atteint les îles antipodes, au seuil de l'Océan indien antarctique.

Albert Thomas abandonnera son siège

La Fédération de l'unité socialiste du Tarn, réunie en congrès dimanche à Graulhet, a décidé d'autoriser son élu, Albert Thomas, à abandonner son mandat législatif.

Cette décision a été prise en exécution de la décision du parti socialiste prise dernièrement demandant à Albert Thomas d'opter entre son mandat de député et ses fonctions de directeur du bureau international du travail. Albert Thomas restera membre de la Fédération du Tarn.

Nos pièces de cent sous

La conférence de l'union monétaire latine qui a eu lieu à Paris, a été convoquée à la demande du gouvernement suisse. Elle s'occupera spécialement de la question de la restitution à leurs pays respectifs des pièces de 5 francs qui ont été retirées de la circulation en Suisse. Le délégué suisse est M. Léopold Dubois, président du Conseil d'administration du Bankverein. Le Conseil fédéral a donné comme instructions à son délégué de faire toutes les concessions possibles pour que la restitution et l'échange de monnaies étrangères soient opérés.

En jouant au foot-ball

A Fontenay-le-Comte, dans une partie militaire de rugby, un des joueurs, voulant arrêter l'élan du sergent Relauveau, du 137^e mit un genou en avant. Sous le choc, le jeune sergent eut le péritoine déchiré. Transporté à l'hôpital, il y est mort le lendemain.

Un collège incendié

Lundi soir, le feu s'est déclaré au collège Gabriel, à Saint-Affrique. En l'espace d'un quart d'heure la toiture du bâtiment long de 200 mètres, a été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués à plus de deux millions.

Une élection législative

Dimanche a eu lieu dans le département d'Alger le scrutin de ballottage pour l'élection d'un député en remplacement de M. Ch. Eug. LeFebvre, décédé.

Inscrits : 55.043 ; votants : 30.937. Ont obtenu : M. Abbo, républicain de gauche, 14.112 voix, élu ; M. Mozoyer, communiste, 8.553 voix ; M. Oudaille, radical-socialiste, 7.698.

CHRONIQUE LOCALE

UN COMITÉ !!!

Les journaux publient l'information suivante :

« Par décret rendu sur la proposition du ministre des finances, il est créé au ministère des finances un comité consultatif des impôts et revenus publics, qui aura pour mission d'étudier toutes les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des services financiers chargés de l'assiette et du recouvrement de impôts. Ce comité, placé sous la présidence du ministre des finances, est composé des directeurs généraux des contributions directes, des contributions indirectes, de l'enregistrement, des douanes, des manufactures de l'Etat, du directeur de la comptabilité publique et du directeur du contrôle des régies. »

Pour une bonne nouvelle, cela nous paraît être une bonne nouvelle. Cette création d'un Comité consultatif des impôts arrive à son heure.

D'aucuns souriront et hausseront les épaules en disant : « Encore une fois, ichaise ! »

Il y a trop de sceptiques, parmi les contribuables français. Ils ne croient à rien, à aucune bonne volonté, à aucun souci en leur faveur. C'est bien leur droit, puisqu'aussi bien, jusqu'à ce jour, ils sont habitués à ne croire que ce qu'ils voient : la feuille d'impôts, d'impôts qui augmentent toujours.

Est-ce une raison pour se gondoler quand on parle d'un Comité consultatif des impôts ?

Eh bien, nous aussi, restons sceptiques. Nous nous inclinons respectueusement devant les sommités qui composent le Comité ; mais nous doutons fort, qu'ils parviennent à diminuer sensiblement les impôts qu'ils sont chargés jusqu'à ce jour de faire recouvrer, et, Dieu merci ! qu'ils font recouvrer avec l'énergie et la sollicitude, que chacun connaît et apprécie.

Tout ce que l'on a fait jusqu'à présent pour alléger les charges du contribuable n'est pas à mentionner puisque l'on n'a fait qu'augmenter ces charges !

A notre avis, ce Comité ne fera pas autrement ; nous pouvons et nous espérons nous tromper. Mais notre avis est basé sur ce fait que jusqu'à ce jour, on a frappé les contribuables qui ne cachent pas leur comptabilité, qui déclarent leur chiffre d'affaires, et qu'on n'a pas cherché à atteindre les autres qui ont, en portefeuille, leurs beaux et nombreux billets de mille.

De ci de là, on pince bien un mercanti ; mais celui-là n'est pas un « rupon » ; et il ne rapporte pas. C'est pour l'exemple qu'on le pince...

Les gros ferment leurs coffres, et ne sont pas tracassés.

Si le Comité consultatif des impôts décide de faire ouvrir ces coffres-forts, ce sera parfait. Et nous regretterons que des sceptiques mal intentionnés aient osé dire que ce Comité, c'était encore une fois, ichaise !

LOUIS BONNET.

Palmes académiques

Mme Vidal, institutrice à Cahors, est nommée officier d'académie. Félicitations.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires « morts pour la France » qui arriveront à Cahors, vendredi 21 octobre :

Laujol, Antoine de Cusance, Lapèze, Paulin de Sérignac, Chastagnol, François, de Souillac, Bernat, Maurice-Gabriel du Vigan, Lafougal, Alfred de Gramat, Bergougnoux, Emile-Auguste de Luzech, Auriac, Jean-Baptiste de Bagnac, Taysseire, Edouard-Jean-Albert d'Assier, Richard, Gustave de Cahors, Boulioumier, Albert de Luzech, Toulouse Jean de Cahors, Sournac, Lucien de Sénaillac-Latronquière, Latapie, Henri de Sonac.

Les planteurs de tabac

Le bureau de la C. G. P. s'est réuni au café Montesquieu, à Bordeaux, sous la présidence de M. Louis Delpert, député du Lot.

S'était fait excuser, M. Emile Deinas, député du Lot, secrétaire général de la C. G. P.

Au nom des planteurs des Hautes-Pyrénées, M. Evrard a déclaré qu'il serait heureux que les prix fussent fixés chaque année avant les plantations ; mais M. Delpert lui fait remarquer, que la grande majorité des planteurs n'est pas de son avis. M. Evrard n'insiste pas.

Le bureau a estimé que les prix devaient être relevés, en raison de la cherté des engrais et de la main-d'œuvre, et aussi des installations de séchage, qui coûtent quatre fois plus cher qu'avant la guerre.

Après une longue discussion, il a été décidé qu'avant la rentrée des Chambres, chaque fédération enverrait aux parlementaires de son département, son cahier des revendications, appuyant plus particulièrement sur celle du jalonement, qui doit être facultatif en attendant sa suppression complète.

Le bureau de la C. G. P. a ensuite exprimé le désir que la commission paritaire de fixation des prix se réunisse très prochainement.

Les Cadets du Quercy

Nos compatriotes sont informés que la reprise des matinées des « Cadets du Quercy » aura lieu le dimanche 6 novembre prochain, à 14

heures, aux Sociétés Savantes, 8, rue Danton, et se continueront tous les premiers dimanches de chaque mois.

Le Conseil d'administration espère que, comme par le passé, ces belles réunions seront suivies avec la même exactitude et le même entrain.

Leur programme sera d'ailleurs plus intéressant que jamais puisque les meilleurs artistes des grands théâtres de Paris ont déjà promis leur concours, ce qui n'empêchera pas nos compatriotes amateurs d'exercer leur talent sur cette scène d'où les chants joyeux et la pensée s'envoient vers la Petite Patrie.

Le Secrétaire Général,
A. BLADINIÈRES.

L'Union du Commerce et de l'Industrie et la question des tarifs d'éclairage

L'Union du Commerce et de l'Industrie de Cahors réunie en assemblée générale le 17 octobre 1921, a, sur la proposition de M. Garnal adoptée à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« L'Union du Commerce et de l'Industrie réunie en assemblée générale le 17 octobre 1921, regrette que la municipalité de Cahors ait mis les consommateurs de gaz et d'électricité dans l'obligation de payer à la Compagnie du Bourbonnais, sous forme de relèvements de tarifs, une indemnité sans les avoir informés du paiement de cette indemnité et sans qu'au préalable aucun expert n'ait établi la légitimité de cette indemnité et de l'exactitude de son total. »

Elle demande que le Conseil municipal soit saisi de la présente protestation. »

Dans un prochain numéro nous donnerons le compte rendu de l'exposé présenté par notre collaborateur, M. Garnal, au cours de la réunion.

Réunion des greffiers

Dimanche a eu lieu, au Palais de Justice, à Cahors, la réunion générale des greffiers des Justices de Paix du département du Lot. M. Dalet, greffier à Gourdon, a été élu président en remplacement de M. Mégès père, récemment décédé.

En excellents termes, M. Dalet a exprimé les regrets unanimes causés par la disparition de M. Mégès père, dont la probité et la valeur professionnelle étaient connues de tous et il s'est fait l'interprète de l'Assemblée en exprimant ses condoléances à M. Mégès fils, greffier à Cahors.

On a procédé ensuite au renouvellement du bureau, après quoi on s'est réuni dans un déjeuner intime et confraternel à l'Hôtel du Midi, où l'on s'est entretenu sans bruit des intérêts corporatifs.

Incendie volontaire

Nous avons mentionné l'incendie volontaire qui a eu lieu à Lasbouy-gues (Bagat) et l'arrestation de l'incendiaire, le nommé Amadien, propriétaire à Bovilla, âgé de 77 ans.

Amadien a été interrogé : il déclare qu'il n'est pas l'incendiaire.

Néanmoins, il a été obligé de reconnaître qu'il vivait en mauvais termes avec son neveu Camus, le propriétaire sinistré. Avec habileté, M. le juge d'instruction lui a posé maintes questions.

Et c'est ainsi qu'Amadien n'a pu nier avoir tenu des propos malveillants, proféré des menaces contre ses neveux.

D'autre part, Amadien avait demandé à un de ses parents de dire que le soir de l'incendie, il se trouvait chez lui.

La rixe

Le jeune Delpérier, ses parents et R... ont été interrogés par M. le juge d'instruction qui voulait établir la part de responsabilité de chaque bellicier.

Les réponses des interrogés n'ont pas été d'une précision absolue.

Tous se plaignent d'avoir été frappés, et tous affirment n'avoir point frappé. Le plus curieux, c'est que tous ou presque tous, sauf le jeune Delpérier, portent des marques sérieuses de coups. Quelqu'un a bien dû frapper.

A qui le magot ?

Une somme assez importante en billets de banques a été oubliée chez Mlle Euphrasie Imbert qui la tient à la disposition de son légitime propriétaire.

Mouvement des Insituteurs

Par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 1921, sont nommées institutrices aux postes ci-après :
Mme Salmes-Vidal, de Teysieux à Biars, sur sa demande.
Mlle Coléda, de Carluccet à Blanzaguet-Pinsac, sur sa demande.
Mme Brillant, de Blanzaguet-Pinsac à Carluccet, sur sa demande.
Mlle Sourzac, de Théménettes à Reyrevigne, sur sa demande.
Mlle Cadiergues, de St-Bressou à Théménettes, sur sa demande.

Circulation en Rhénanie

Il est rappelé aux étrangers qui se rendent en Rhénanie, qu'il est indispensable qu'ils soient munis de leur passeport national, la carte d'identité dont ils sont détenteurs ne pouvant en tenir lieu et le sauf-conduit délivré par les commissaires de police ou maires étant uniquement réservés aux Français.

Transport des corps des morts pour la France, aux frais des familles, par voie ferrée.

Le transport individuel par voie ferrée et aux frais des familles qui le demanderaient, des corps des militaires français, inhumés dans la zone des opérations pourra être effectué sur les six grands réseaux de compagnies de chemin de fer, à partir du 1^{er} octobre prochain (plein tarif).

Toutefois, ces transports ne pouvant concerner que 10 corps au maximum par jour au départ de chacun des réseaux du Nord et de l'Est, toutes les demandes des familles seront centralisées au service des sépultures militaires, ministère des pensions, 231, Boulevard St-Germain, qui, seul, après accord avec les officiers de secteur et la Compagnie de chemins de fer intéressés, fixera les jours où les exhumations et les mises sur wagons devront avoir lieu et en avisera les intéressés.

Afin de donner satisfaction dans la plus large mesure possible aux demandes des familles, sans nuire à la régularité du service des chemins de fer, les demandes de transport individuel, par voie ferrée et à titre onéreux devront être adressées, par leur auteur, au service susvisé, au moins 15 jours avant la date d'exhumation désirée par la famille.

Les autorisations d'exhumation et de transport, complétées par l'indication du jour où les opérations devront avoir lieu, seront envoyées en temps utile aux familles, pour leur permettre de prendre leurs dispositions, et de faire leur demande de wagon.

La famille devra adresser elle-même sa demande de wagon à la gare expéditrice, c'est-à-dire à la gare qui dessert le lieu où se trouve inhumé le corps de son parent, de manière qu'elle y parvienne quatre jours au moins avant la date fixée par l'autorisation de transport et joindre à sa demande les autorisations délivrées par le Service de la Restitution.

Foire du 15 octobre 1921

Bœufs, de 110 à 130 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 80 à 100 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.000 à 3.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.000 à 2.000 fr. la paire ; bouvillons, de 800 à 1.200 fr. la paire ; porcelets, de 40 à 75 fr. pièce selon gros-seur et qualité.

Marché : poules grasses, 3 fr. ; poulets, 2 fr. 25 ; canards, 3 fr. ; dindes, 3 fr. 75 ; lapins privés, 1 fr. 50 ; lapins sauvages, 3 fr., le tout le 1/2 kilo ; Pigeons, 5 fr. la paire ; œufs, 6 fr. 50 la douzaine.

Halle : blé (méant) ; maïs, 38 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 27 fr. les 50 kilos.
Moutons gras, 1 fr. 50 ; agneaux, 1 fr. 70, le tout le 1/2 kilo ; brebis d'élevage, de 40 à 70 fr. pièce selon gros-seur et qualité.

Concert de gala

Nous rappelons que le célèbre pianiste Eugène Reuchsel et la grande cantatrice Madeleine Girard seront à Cahors le 20 octobre, et donneront un concert de gala au Palais des Fêtes.

M. Reuchsel, un des rois du clavier, nous fera entendre avec toute sa vir-

tuosité incomparable et sa belle sonorité, quelques pages sublimes de Chopin, Bach, Liszt, Saint-Saëns, Mme Mad. Girard vous dira avec un art parfait du chant et son charme délicieux du Schumann, Schubert, Debussy, Duparc, Chausson.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Aviron Cadurcien (1) bat Lévrier Sport Toulousain (1) par 9 points à 3

Quelle jolie partie que celle de dimanche ! La vaillante petite équipe toulousaine arrivait dans nos murs précédée d'une réputation bien méritée, quoique naissante, et certes le team présenté par elle au Stade ne l'a point démentie, mais au contraire confirmée.

A 3 h. 30, le coup de sifflet appelle les adversaires sur le terrain et, dès le début, les Toulousains portent le jeu chez les nôtres, qui donnent l'impression d'être très lents et peu en train. Les « Lévrier » profitent de cet état pour marquer un très joli essai, qui n'est pas transformé. Cahors se ressaisit et, à compter de ce moment, la supériorité de notre 15 va s'affirmer jusqu'à la fin de la partie. Le jeu est franchement ouvert, et il ne se passe point de minute sans que les lignes arrières de Cahors n'aient en danse. La partie est très serrée, la défense toulousaine impeccable ; enfin une échappée d'Alazard l'amène au but et l'essai est marqué.

Le jeu redouble de vitesse, Cahors domine toujours, malgré quelques fautes qui n'ont point permis à son équipe d'obtenir le tableau de quelques essais de plus. La ligne de trois-quarts de l'A. C. donne à fond, mais elle est impitoyablement arrêtée tout près des buts ; cependant, après une mêlée écorchée, Bonneville marque le deuxième essai.

Le jeu, reporté aux 50 m. se dispute toujours sur les 22 toulousains, ou le troisième essai est marqué par Lacoste après une feinte plusieurs fois tentée et enfin réussie. Cahors est vainqueur par 9 points à 3.

Les équipiers de l'A. C. ont besoin encore d'entraînement et surtout de se surveiller pour atteindre l'homogénéité qui les mènera très loin cette année-ci s'ils le veulent.

Les mêlées qui devraient être très basses sont presque toujours trop hautes et très mal formées ; en championnat ce défaut pourrait coûter cher, malgré l'excellence du talonneur.

A la touche, seul Théron émerge, mais n'est pas suffisamment soutenu et protégé par ses avants.

Cette ligne ne donne pas encore, malgré son poids et sa solidité, tout ce qu'on est en droit d'espérer d'elle.

Les trois-quarts vont bien. Leur double exhibition, du 9 et du 16 courant ont vivement impressionné. Mais leur souffle est court ; Théron en sait quelque chose puisqu'il fit donner ses avants tant qu'il put à un moment, pour permettre aux trois-quarts de se reposer.

L'équipe toulousaine ne put se servir de nos lignes arrières, le ballon ne sortant presque jamais pour elle. Après l'essai du début, elle se cantonna dans une défensive savante et puissante. Les 15 adverses eurent vite fait de marquer les A. C. dans leurs Fumat, Théron etc., en ayant quelque chose.

La partie fut jouée avec une correction parfaite et une vitesse endiablée. L'arbitrage fut dur aux Cadurciens ; Lacoste a mérité très bien de chasser notre team. Cela lui servira à réduire ses fautes et à s'assurer les victoires de demain.

Le public Cadurcien fut très nombreux sur les touches et la recette supérieure à celle du 9.

Avant ce match, les équipes B et C se sont rencontrées en match de sélection. L'équipe 2 qui sortira de cette rencontre sera digne de la 1^{re}. Sa composition sera arrêtée à la réunion du comité technique de mercredi soir.

Mercredi soir 19 courant au Palais des Fêtes, de 5 h. 1/2 à 7 h., entraînement de l'équipe 1^{re} ;

de 8 h. 1/2 du soir à 10 h., entraînement des équipes B et C. Le Comité technique se réunira le 20 courant, Palais des Fêtes pour communiquer aux joueurs la composition des équipes de 2^e et 3^e.

Mercredi soir 19 courant réunion du Comité Technique de Football, à 8 h. 3/4. Café Tivoli. Présence indispensable.

Le Comité.

Nous avons reçu un compte rendu de la Compound, trop tard. Ce sera pour jeudi.

CONFIDENCES

— Quelle est la caractéristique d'une jolie femme ?
— Un teint frais, une peau impeccable.
— Que faut-il pour avoir l'un et l'autre ?
— Un organisme digestif normal.
— Comment l'assure-t-on ?
— En faisant de temps à autre une cure avec l'eau SAINT-MARTIAL, laxative et dépurative.

Pharmacie ORLIAC, à Cahors.

Arcambal

La fête des vendanges. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la fête des vendanges a eu lieu à Arcambal, dimanche.

C'était la première fois que cette fête avait été organisée, et on peut dire qu'elle a obtenu du succès.

— Vous avez réponse à tout, Belotte, mais alors c'est grand dommage qu'une...

Il dut interrompre sa phrase ; le cheval tirait sur les rênes, et tout à coup partit malgré les efforts de son maître pour le renfermer.

— Insupportable animal ! grommela-t-il. Au revoir, Belotte ! cria-t-il en se retournant.

— Au revoir, m'sieur Claudet ! Sans plus songer à Césaire, la jeune fille regarda la carriole qui filait sur la route ; puis, après un moment, elle se retourna vers le sabotier :

— Adieu ! lui dit-elle, la Rousse n'a pas eu peur, mais voici qu'elle tourne à gauche quand il faut encore continuer le chemin.

Elle oubliait absolument de questionner Césaire pour savoir en quoi il la trouvait méchante et de quel mal elle avait bien pu, sans le savoir, faire souffrir Cyprien. Cette idée-là s'était brusquement envolée de son esprit à l'arrivée de Claudet et au bruit de sa voix.

La-bas, devant elle, la carriole suivait son chemin au trot rapide du fringant cheval, mais elle la distinguait bien nettement encore, et aussi Claudet, dont les cheveux roux brillaient sous les bords de son chapeau de paille noire. Un joli chapeau, comme les messieurs en portaient à la ville.

Ah ! mais, c'est que Claudet n'était pas le premier venu non plus, et cela se voyait bien tout de suite, non

L'année prochaine, cette fête sera le rendez-vous de tous les habitants, c'est-à-dire, de tous les jeunes des communes voisines.

Toutefois, les Cadurciens étaient en nombre et le bal fut durant toute la journée et la soirée très animé.

Un orchestre, composé d'excellents musiciens, joua avec brio le répertoire des danses anciennes et modernes.

Toutes nos félicitations aux organisateurs : à l'an prochain !

Catus

Fête patronale. — La fête patronale, dite de saint Astier, promet d'être cette année des plus belles.

Le samedi 22, dimanche 23 et lundi 24, attractions de toutes sortes.

Bal de jour et de nuit, jeux, feux d'artifice, course de bicyclettes, etc.

Si le soleil est aussi de la partie, et il faut l'espérer, la fête de Catus du mois d'octobre éclipsera toutes les autres.

Les baraques foraines ne manqueraient pas : cinéma, cirque, chevaux de bois, balançoires, ont déjà retenu l'emplacement.

Les étrangers recevront le meilleur accueil.

Douelle

Suicide. — Dimanche, vers six heures du soir, une triste nouvelle se répandit dans le village. Un jeune homme de la localité, le sieur N..., venait de se tuer en se tirant une balle au cœur.

On fait des conjectures sur la cause de sa fatale détermination ; cette cause serait assez futile, dit-on. Le malheureux était âgé de trente et un ans ; il était sympathique et estimé ; il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Mortalité infantile. — La mort décime nos bébés ; trois sont décédés dans le courant de la semaine écoulée. Beaucoup d'autres sont gravement malades en ce moment. Les chaleurs persistantes que nous subissons ne sont sans doute pas étrangères à cette mortalité infantile.

Luzech

Nécrologie. — Notre vieil et excellent ami, M. Pierre Lafage, décédait jeudi dernier, à l'âge de 85 ans, à la suite d'une très courte maladie.

Ses obsèques civiles eurent lieu samedi matin à 11 heures.

Une foule nombreuse d'amis accompagna jusqu'au cimetière la dépouille mortelle du vaillant travailleur, du ferme républicain que fut toujours Pierre Lafage.

Nous prions toute sa famille de vouloir bien agréer nos sentiments de condoléances les plus attristées.

L. C.

Acte de probité. — Mardi dernier le gendarme Delpyrou trouva, place du Canal, un portefeuille renfermant des pièces d'identité et une très importante somme en billets de banque.

M. Delpyrou s'empressa de rechercher le légitime propriétaire à qui il remit sa trouvaille. Celui-ci ne s'était pas encore aperçu de l'importante perte qu'il avait faite. On devine sa surprise !

Nos félicitations à M. Delpyrou.

Foire du 26 octobre. — Nous sommes heureux d'annoncer que l'initiative prise par le Comité Agricole du canton de Luzech d'organiser pour le 26 octobre prochain un concours de vins, de noix, d'appareils agricoles, de vieux serviteurs, est accueillie partout très favorablement.

Les agriculteurs du canton de Luzech se rendant compte de l'importance qu'il y a pour eux à défendre leurs vins trop souvent vendus sous des noms étrangers, comprenant l'intérêt de tenir annuellement après les vendanges, une foire où s'établiraient les concours, donnent avec empressement leur adhésion au concours.

Ils peuvent être assurés que leurs vins seront examinés par des connaisseurs ; les membres du jury choisis exclusivement, parmi des négociants en vins, tous bien connus dans la région, sauront apprécier les qualités des produits et attribuer à chaque producteur la récompense qu'il mérite.

La foire aux noix promet aussi d'être fort réussie car les exposants et les acheteurs seront nombreux.

Enfin avec l'exposition des machines agricoles pour laquelle des engagements importants sont déjà parvenus au Comité, et le concours des familles nombreuses et de vieux serviteurs, la foire du 26 octobre aura une importance toute particulière.

Elle ne manquera pas d'attirer dans notre si pittoresque petite ville un grand nombre de visiteurs.

Figeac

Déclarations de vendanges. — Nous rappelons aux propriétaires récoltants qui n'ont pas encore fait leur déclaration de récolte de vin qu'ils doivent accomplir cette formalité à la Mairie, dans le moindre délai.

EAU SAINT-MARTIAL

Laxative - Dépurative
A. DELPUECH, à Figeac

Gourdon

Conseil municipal. — Session extraordinaire. — Cette réunion a eu lieu diman-

che dernier, à 14 heures ; 14 présents, 7 absents, 2 excusés.

Président : M. Davidou, maire ; secrétaire, M. Glénadel.

Affaires traitées : 1. Vote d'un crédit de 245 fr. 74 pour paiement de l'impôt de la taxe des biens de main morte.

2. Approbation d'un devis de 1.500 fr. pour travaux supplémentaires à l'école de Lafontaine.

3. Vote de 5.920 fr. pour travaux à la caserne de gendarmerie.

4. On décide qu'un devis général de toutes les réparations à effectuer aux bâtiments scolaires sera établi par l'architecte, à bref délai.

5. Un crédit de 2.500 fr. est voté pour achat de 10 lits à l'école primaire supérieure.

6. Le devis de réparations urgentes à exécuter au presbytère de Prouilhac est approuvé.

7. Le projet de traité pour le monument aux morts est approuvé.

8. Le conseil demande la suppression de la 4^e classe à l'école publique de filles.

9. M. Villadiou fait voter une demande de création d'un cours préparatoire à l'école primaire supérieure.

10. 1.500 fr. sont votés pour l'entretien des bâtiments communaux.

11. Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet faisant connaître que M. le Ministre de l'Agriculture fait instruire par le service du génie rural l'étude du projet du réseau électrique.

12. M. Malvy fait voter un vœu pour la création d'un magasin de livraison des tabacs en feuilles, à Gourdon.

13. Le conseil fera des démarches pour obtenir l'arrêt, à Groléjac, des trains de la ligne de Gourdon-Sarlac du 1^{er} juillet au 31 août (époque des bains à la Dordogne).

14. Il émet également le vœu que la Cie accordée l'arrêt, à Gourdon, de l'express de 19 h. 40 qu'elle s'est toujours refusée à accepter.

15. Le conseil se réunit ensuite en comité secret.

Concorès

Mariage. — C'est hier mardi 18 octobre qu'a eu lieu le mariage de notre gracieuse compatriote Mlle Marguerite Courbin, dame-employée des Postes, résidant à Ivry (Seine), avec M. André Cuvy, industriel-dessinateur, résidant à Saint-Maurice (Seine).

Aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Le Vigan

Tuë en tombant d'un arbre. — Tocaven Jean, 67 ans, propriétaire à Laveyssière, commune du Vigan, ayant voulu émonder quelques ormeaux, dans la matinée de dimanche dernier, jour de la fête votive, est tombé si malheureusement qu'il s'est tué sur le coup.

Foire. — La foire du 17 a été peu importante quoique se trouvant le lendemain de la fête.

Cours habituels, ventes lentes : Bœufs de travail, 3.000 à 3.400 fr. ; bouvillons, 1.500 à 2.000 fr. ; porcelets, 50 à 70 fr. pièce ; œufs, 60 fr. la paire.

St-Germain

Conférence pédagogique. — C'est vendredi prochain, 21 octobre à 9 heures du matin (heure légale), qu'aura lieu à Saint-Germain, sous la présidence du sympathique inspecteur primaire de Gourdon M. Villadiou, la conférence pédagogique des instituteurs et institutrices du canton. Un banquet traditionnel servira par l'habile cuisinière Mme Admiralet à la réunion.

Salviac

Fiançailles. — Ces jours derniers, dans la plus stricte intimité, eurent lieu à Tournaiac (Dordogne), les fiançailles de M. Ernest Delmon, étudiant en droit, diplômé de l'école de notariat de Toulouse, notre estimé compatriote, avec Mlle Paulette Pissien.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Nos compatriotes. — M. Jacques Cazes, ancien élève du lycée de Cahors, l'excellent joueur du Compound-Club Cadurcien, neveu de M. Cazes, commis des cultures des tabacs à Salviac, a été nommé maître répétiteur au collège de Lectoure (Gers). Nos bien sincères félicitations.

Audience de simple police. — A l'audience de simple police du vendredi 14 octobre, quatorze prévenus ont été condamnés aux peines prévues par la loi, savoir :

Trois pour défaut d'éclairage ; six pour défaut de plaques d'identité aux bicyclettes ; un pour chien sans collier ; deux pour infraction à un arrêté préfectoral ; deux affaires mises en délibéré ont été renvoyées.

ON DEMANDE A ACHETER

DANS LA REGION

F^{de} Commerce, Domaines et Propriétés Usines, Immeubles et toutes Industries Capitales — Prêts — Commandites

Ecrire : L'IMMOBILIERE FRANCO-COLONIES, 1, rue de la Réale, PARIS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 18.

Le cabinet allemand

De Berlin : Le Président du Conseil des Ministres de Prusse, M. Stegerwald, qui est aussi le président de l'Union des ouvriers chrétiens, a de grandes chances de prendre la place du chancelier Wirth.

Dans tous les cas, d'importants changements sont à prévoir dans les directives essentielles de la politique allemande.

La presse berlinoise

en grève

De Berlin : A la grève des employés de cafés et restaurants, dont on ne voit pas l'issue, vient de s'ajouter le lock-out des éditeurs de journaux.

La plupart des journaux n'ont pas paru ce matin. Seuls, le Vorwaerts, la Freiheit et la Gazette de la Croix sont sortis des presses.

L'ex-roi de Bavière

à l'agonie

De Munich : L'état de santé de l'ex-roi de Bavière est alarmant.

L'ex-komprinz, le prince Ruprecht, s'est rendu auprès de son père.

Un conflit serbo-albanais (?)

De Londres : Le correspondant diplomatique du Daily Telegraph dit que les Serbes ont déclenché une offensive en Albanie. Avec 3 régiments d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, ils ont occupé quatre villages.

Les relations russo-baltes

De Riga : D'après les journaux soviétiques, la Conférence des Etats Baltes avec la Russie aurait lieu au commencement de novembre. La Russie serait représentée par Krassin.

Des troubles en Espagne

De Madrid : Des troubles, dus à l'application des nouveaux impôts ont eu lieu à Leon. Une collision s'est produite avec la force publique.

On compterait deux morts et dix blessés.

Une mission Kémaliste à Londres

De Londres : Un télégramme de Constantinople annonce que Bekir-Sami-Bey, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement kémaliste, va quitter Angora pour Londres, chargé d'une mission spéciale.

Etats-Unis et Allemagne

De Washington : Par 71 voix contre 7, le Sénat américain a rejeté un amendement au Traité avec l'Allemagne, tendant à faire protéger l'Allemagne par les Etats-Unis au cas où celle-ci serait complètement désarmée, conformément au traité de Versailles.

AUTOMOBILISTES !

Ne vous engagez pas sans avoir vu et essayé la 10 H.P. "MATHIS".

Exposition et essai à Cahors, le Dimanche 23 Octobre 1921.

Garage Central, 50, Bd. Gambetta

Le Cyclecar MATHIS, 6/8 H.P., une merveille du Salon, n'a du cyclecar que le nom, le poids et le prix.

C'est une véritable petite voiture, 4 cylindres, refroidissement par circulation d'eau ; 4 vitesses et marche arrière, suspension sérieuse, magnéto ; impôt annuel : 100 francs.

Consommation environ : 4 litres 1/2 d'essence aux 100 kilomètres.

Rapide comme une forte voiture.

P.S. — La 6/8 H.P. MATHIS est le résultat de 20 années d'expérience dans la fabrication et l'étude de la petite voiture.

Agent régional :

St-CHAMANT, garage central CAHORS, SAINT-CÉRÉ (Lot)

A VENDRE

VASTE IMMEUBLE

AVEC JARDIN, ÉCURIES, REMISES ET CHAIX à St-Georges, route de Lalbenque

S'adresser à l'AGENCE D'AFFAIRES rue Jean-Cavole, 2, à CAHORS (Lot)

A VENDRE

à ALBAS

PROPRIÉTÉ DE 12 HECTARES D'UN SEUL TENANT

A proximité du Lot

Vignes, terres labourables de 1^{er} ordre

S'adr. à H. MONVILLE, à ALBAS (Lot)

Vente toutes Futailles

GRANDE TONNELLERIE

PAUL GINOULHAC

20, Bd Bonrepos, 20 TOULOUSE, Tél. 14/70.

A VENDRE

pour cause de départ

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT

Propriété avec maison d'habitation, grenier, cave, eau, écurie, vivier, vigne, arbres fruitiers, jardin potager.

MARATUECH, Route de Toulouse, coin chemin de la Beyne.

Etude de M^e MAZURE

NOTAIRE A LUZÉCH

Deuxième insertion

Suivant acte reçu par Maître MAZURE, notaire à Luzéch, le trente septembre mil neuf cent vingt-un, M. PENEL (Achille), docteur-médecin et Madame PARDES (Marie-Joséphine), son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur LA-CHAISE (Jean), inspecteur d'enregistrement et Madame PENEL (Jeanne), sa femme demeurant ensemble à Agen, rue Landrace, n° 11 ; Monsieur PELLISSIER (Pierre), prénoté aussi en famille Alfred, négociant, et Madame GLADY (Marie), son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur BERRIE Antoine, prénoté aussi en famille Ludovic, propriétaire et Madame LALA (Marie), son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ont vendu à la Société Les Carboniques liquides réunies dont le siège est à Nancy, faubourg Ste-Catherine, n° 47 bis.

Le fonds de commerce de production et distribution d'électricité exploité à Meymes, commune de Prayssac, connu sous le nom de « Société électrique de Meyme » comprenant l'usine et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 1921.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues en l'Etude de Maître MAZURE, notaire à Luzéch.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le journal « Le Journal du Lot », sous le numéro 118, à la date du dimanche 9 octobre 1921.